Annuaires

Auvergne-Rhône-Alpes Livre et Lecture tient à jour des annuaires des professionnels du livre de la région Auvergne-Rhône-Alpes : maisons d'édition, librairies, bibliothèques, organismes de manifestations littéraires, fêtes et salons du livre. Ceux-ci sont accessibles sur notre site, dans le bloc "annuaires" (situé en haut à droite de la page d'accueil).

Pour consulter les critères de référencement dans les annuaires, merci de consulter les informations ci-dessous.

Critères de référencement des maisons d'édition

- Le siège social de la maison d'édition est établi en Auvergne-Rhône-Alpes.
- L'activité principale de la structure est l'édition de livres, elle figure dans l'objet social et les statuts (code NAF indicatif : 5811Z).
- La maison d'édition a plus d'une année d'existence (un exercice budgétaire complet).
- La maison d'édition a un système de diffusion-distribution des publications organisé en librairie, y compris pour les publications numériques, et est représentée de manière significative dans les librairies situées en dehors de la région.
- Le catalogue présente au moins 3 titres, hors livres de commande.
- Le catalogue présente une production éditoriale diversifiée et un nombre significatif d'auteurs.
- La structure a une activité régulière et constante : le rythme de publication est supérieur ou égal à 2 titres par an.
- La maison a édité au moins un titre au cours de l'année précédente.
- Les publications sont à compte d'éditeur et la structure propose aux auteurs des contrats d'édition conformes à la législation en vigueur
- Chaque publication a un ISBN et l'éditeur satisfait aux obligations du dépôt légal.

Pour les éditeurs de revues, en plus des critères ci-dessus :

- La maison d'édition compte au moins trois numéros parus.
- La revue a un ISSN ou un ISBN.

L'annuaire est en cours d'actualisation, les données sont fournies par les maisons d'édition.

Pour toutes mises à jour ou corrections, merci d'envoyer un mail à l'adresse suivante : mission Économie du livre

Ne sont pas référencés les éditeurs d'annuaires, de cartes, de thèses, de catalogues, répertoires, brochures et dépliants, livres de jeux, etc.

Critères de référencement des librairies indépendantes

- Le siège social et administratif est situé en Auvergne-Rhône-Alpes.
- Le chiffre d'affaires en livres neufs représente au minimum 40 % du chiffre d'affaires total.
- La librairie expose et valorise une offre culturelle large et diversifiée.
- La librairie est ouverte à l'année et accessible à tout public.
- La librairie respecte la loi sur le prix unique du livre (loi du 10 août 1981) et les dispositions de la

Convention collective nationale de la librairie.

L'annuaire est en cours d'actualisation, les données sont fournies par les libraires.

Pour toutes mises à jour ou corrections, merci d'envoyer un mail à l'adresse suivante : mission Économie du livre

Critères de référencement des organismes de manifestations littéraires et de leurs événements (annuaires "organismes" et "manifestations")

- La manifestation se déroule en Auvergne-Rhône-Alpes.
- Le livre et la lecture sont au centre de la manifestation.
- La manifestation propose plusieurs animations liées au livre et à la lecture sur un territoire donné et pendant une durée déterminée.
- La manifestation a vocation à devenir récurrente sur un rythme annuel ou bisannuel.

Pour toute question, merci d'envoyer un mail à l'adresse suivante :
j.bouvier@auvergnerhonealpes-livre-lecture.org.

Critères de référencement des bibliothèques

- La bibliothèque se situe dans une ville de plus de 2 000 habitants.
- La bibliothèque est gérée par une municipalité, une intercommunalité ou un Conseil général de département.

Pour toute question, merci d'envoyer un mail à l'adresse suivante :
contact@auvergnerhonealpes-livre-lecture.org.